

Proposition d'une « 3^e coalition » nationale

Coalition des associations facultaires étudiantes indépendantes de l'UQAM
AFELLC, AFÉA, AFESPED et AESS

Document révisé au 5 septembre 2007

Appel pour une coalition nationale sans bannière et progressiste

Nous lançons un appel auprès de toutes les associations étudiantes autant indépendantes que membres de l'ASSÉ, de la FECQ ou de la FEUQ. La coalition est ouverte à toutes les associations, peu importe leur affiliation, dans la mesure où elles partagent les objectifs et les revendications présentés dans ce document.

Objectifs concrets

- Obtenir le retrait rétroactif de l'augmentation des frais de scolarité et des frais différenciés annoncés par la ministre de l'éducation et ce, dans la perspective d'une réelle amélioration de l'accessibilité financière aux études ainsi que de la qualité de l'éducation au Québec.
- Obtenir un réinvestissement massif de la part de l'État québécois dans le système d'éducation post-secondaire afin de combler entièrement le sous-financement actuel.
- Obtenir que le gouvernement mette en œuvre un plan visant l'instauration d'un système d'éducation libre de tous frais facturés aux étudiants-es.
- Participer aux tables de négociation avec le gouvernement et ce en solidarité avec toute autre coalition voulant y siéger.
- Exiger un réinvestissement massif dans l'Aide financière aux études afin que ce programme remplisse pleinement ses objectifs.
- Sensibiliser et informer la population en général sur le rôle et l'importance de l'éducation au Québec et de démontrer la viabilité économique et sociale d'un système d'éducation financé entièrement par l'État.

Revendications

L'éducation est un bien commun dont le rôle est d'assurer la transmission du savoir et de la culture au sein d'une société. Ainsi, le financement du système d'éducation québécois doit être un modèle de justice et de progrès social. En aucune circonstance, le gouvernement et les institutions d'enseignement ne doivent entraver l'accessibilité aux études par une quelconque mesure économique. Par conséquent, nous dénonçons le dégel des droits de scolarité qui s'avère une mesure régressive. En réponse à cette attaque contre l'intégrité de nos institutions d'enseignement, nous aspirons à un projet de société assurant la justice sociale, l'égalité des chances et la libre circulation des idées. Nous rejetons toutes réformes qui n'iraient pas dans le sens de ce projet, ainsi que toute mesure visant la marchandisation de l'éducation. Considérant que l'éducation est un droit fondamental et non un privilège, nous affirmons que son financement doit être idéalement assuré entièrement par l'État. La pérennité d'un système d'éducation juste et sans discrimination passe donc par la seule solution d'un réinvestissement public massif du gouvernement québécois donc, financé par un système d'impôt réellement progressif.

Affiliation et désaffiliation

- La coalition devient effective lorsqu'au moins 5 associations étudiantes s'y affilient.
- Toute association étudiante locale qui souscrit aux objectifs et revendications précédemment mentionnés est la bienvenue à joindre la coalition.
- Rien n'oblige une association à être en grève pour être membre de la coalition. Tous les moyens de communication (télévisuel, radiophonique, presse écrite, Internet, etc.) et de mobilisation (actions directes) ont leur pertinence et leurs forces dans l'organisation de l'opposition au gouvernement.
- L'affiliation et la désaffiliation doivent être votées par une des instances de l'association membre, selon ses statuts et règlements.
- Il n'y a aucune restriction quant à l'affiliation actuelle ou à venir d'une association étudiante à un ou plusieurs des acteurs nationaux ou coalitions nationales. Par exemple, une association membre de la FECQ ou de l'ASSÉ ou de la FEUQ pourrait, malgré son affiliation, joindre la coalition ici proposée.
- La coalition sera dissoute par résolution du comité de coordination ou lorsqu'il y aura moins de 3 associations étudiantes affiliées.

Structure

Comité de coordination

- Instance décisionnelle de la coalition. Il vise à coordonner la coalition et, par exemple, à lui assurer une place aux négociations.
- Au moins un-e délégué-e par association membre y siège. Ce, cette délégué-e est en charge de maintenir les liens entre les différentes associations, comités de la coalition et son exécutif respectif (afin d'assurer un moyen démocratique de transmission de l'information).
- Les réunions doivent être appelées au minimum 24 heures à l'avance en cas d'urgence, et si possible, au minimum trois (3) jours à l'avance.
- Le quorum est de 50% + 1 des associations membres, avec une forte préférence pour la présence du deux tiers (2/3) des associations membres.
- Les associations ne pouvant se déplacer ont la possibilité et la responsabilité d'utiliser la téléphonie pour assister et participer à la réunion (conférence téléphonique).
- Les porte-parole sont nommé-es par cette instance.
- L'association membre chargée de gérer le fond de fonctionnement de la coalition rendrait périodiquement rapport de l'état des finances au comité de coordination.

Comité des communications

- En charge de la planification et de l'organisation de la diffusion de l'information, ainsi que d'événements médiatiques, selon les grandes lignes dictées par le comité de coordination.
- Ce comité serait composé des porte-parole et de deux attachés-es de presse élus-es par le comité de coordination. Ces deux attachés-es, soutenus-es par une équipe, auraient comme travail d'inviter les journalistes aux différentes sorties médiatiques de la coalition, d'aider à la rédaction des communiqués ainsi

que de suivre quotidiennement les médias dans le but d'assurer un suivi efficace et d'aider à réagir rapidement aux sorties des autres protagonistes.

- Il doit périodiquement rendre rapport au comité de coordination.

Comité des actions

- En charge de la planification et de l'organisation d'actions artistiques, pédagogiques et autres, selon les grandes lignes dictées par le comité de coordination.
- Il doit périodiquement rendre rapport au comité de coordination.

Fonctionnement

- La prise de décision fonctionne selon le principe de « une association = un vote ».
- Les décisions sont prises au deux tiers (2/3) des voix exprimées.
- Il n'y a pas de double-représentativité, c'est-à-dire qu'un-e étudiant-e ne peut être représenté-e par plus d'une association au sein de la coalition.

Finances

- Un budget sera élaboré et adopté par le comité de coordination.
- À l'affiliation, chacune des associations membres verserait une cotisation, sous la forme d'un don, à la coalition. Le montant de cette cotisation serait fixé par les instances respectives de chacune des associations membres, dans le but d'atteindre les sommes budgétées.
- Les cotisations recueillies seraient à leur tour versées dans un compte bancaire d'une association membre qui en aurait conséquemment la responsabilité. Ce compte bancaire choisi ferait donc office de fond de fonctionnement de la coalition.
- Advenant que le fond de fonctionnement de la coalition soit épuisé, les associations membres seront invitées à cotiser de nouveau.
- Au terme de la campagne, le remboursement de la cotisation sera proportionnel à la part versée par chacune des associations. En cas de désaffiliation, la participation financière déjà versée par une association membre ne serait pas remboursée avant que la coalition ne soit dissoute.

Liens avec les autres acteurs étudiants nationaux

- Exiger que toutes les coalitions nationales engagées dans une campagne de mobilisation participent aux négociations.
- Collaborer et maintenir des liens étroits avec les autres coalitions nationales, en participant notamment aux actions et initiatives mises de l'avant par ces dernières.
- Travailler au respect entre les différents acteurs nationaux étudiants lors des sorties publiques.

Pourquoi créer une coalition nationale

- Démontrer la capacité du mouvement étudiant de s'organiser, de se regrouper, pour des enjeux majeurs.
- Démontrer que le discours progressiste n'est plus celui d'une seule organisation parfois malmenée par les gouvernements, les médias et même par les étudiants-es, conséquemment de clairement tenter de souligner une tendance lourde du mouvement étudiant qui se démarque du discours traditionnel social-démocrate. Ajouter un acteur dans le paysage pourrait avoir cet effet. Dans cette optique, ce discours progressiste pourrait éventuellement s'en trouver que plus "crédible", en évitant toutefois que ce dernier ne soit indubitablement associé à un regroupement en particulier (emphase sur le fond et non sur la forme).
- Déployer les efforts, l'énergie, qui autrement auraient été investis dans des structures existantes à planifier, organiser et mobiliser des actions supplémentaires. Mieux répartir nos forces afin d'accentuer la pression. Il n'est aucunement question ici de dédoubler inutilement les actions envisagées par les autres coalitions nationales. Il est question de faire ce que nous envisageons-rions (particularités propres) sans devoir composer avec des dynamiques inhérentes aux acteurs nationaux actuels. Viser la décentralisation des décisions en vue d'une potentielle mobilité accrue et conséquemment d'une accentuation de la pression.
- Ne pas chercher à transformer le mouvement (ou plutôt les regroupements qui le composent déjà), mais bien à construire nos forces sur les bases de ce que nous avons maintenant, dans un objectif concret d'avancées sociales en matière d'Éducation. Ne pas chercher à influencer les dynamiques des regroupements nationaux actuels. Nous sommes dans une période où nous devons nous regrouper certes, mais non dans l'optique de transformer les moyens, associations, regroupements dont nous disposons actuellement.
- Rallier des forces en présence qui autrement seraient demeurées isolées. Faire le pari d'une coalition qui pourrait malgré tout s'avérer moins "forte" que les associations nationales actuelles, mais qui s'avèreraient tout de même plus forte que le "chacun pour soi". Par une structure et un discours inclusif, tenter de réunir ce qui autrement aurait pu être divisé. Miser sur une troisième possibilité d'actions (médiatiques, pédagogiques, artistiques, mais sans sacrifier d'aucune façon la mobilisation).

Grands principes de la coalition

Les revendications seraient articulées autour des grands principes et faits suivants :

- L'éducation est un bien commun, public, qui doit être accessible pour tous et toutes; et ce, peu importe le milieu socioéconomique d'origine ;
- L'éducation est un droit, et non un privilège ;
- Une formation universitaire ne bénéficie pas aux seul-es diplômé-es, mais contribue d'abord et avant tout au mieux-être de la société dans son ensemble ;
- La redistribution de la richesse, l'égalité des chances et l'abolition des inégalités entre les riches et les pauvres passent nécessairement par des services publics pourvus par l'État et financés par une imposition véritablement progressiste où chacun contribue selon ses revenus ;
- L'apprentissage ne découle pas des impératifs du marché, mais de la nécessité d'une éducation et d'une conscientisation citoyenne ;
- L'étude n'est pas un travail rémunéré et, par conséquent, l'étudiant-e peut difficilement assumer le fardeau financier de ses études ;

- Le travail à temps partiel n'est pas favorable à la réussite des études ;
- Les étudiant-es, comme tout-e autre citoyen-ne, participent au financement de l'État ;
- Les diplômé-es contribuent à leur tour par les impôts au financement public des universités ;
- L'absurdité de la spirale de l'endettement qui vise à prélever directement des frais de scolarité à un-e étudiant-e qui n'en a pas les moyens, pour ensuite les lui redonner sous forme de prêts ;
- Le revenu moyen des étudiant-es a connu une baisse de 6% en dollars constants depuis 1994, et se situe en deçà du seuil de faible revenu ;
- Il n'y a pas ou peu d'étudiant-es de fortune, et que ce sont par conséquent les parents d'étudiant-es qui possèdent des revenus plus élevés (et non les étudiants à proprement parler) ;
- Les familles ne peuvent pas forcément apporter leur soutien financier au projet d'étude de leurs enfants, et que, même lorsqu'elles le peuvent, elle ne le font pas nécessairement ;
- En plus des étudiant-es de la « classe moyenne », les enfants issus de milieux défavorisés sont écartés lorsqu'il est question de l'aide financière aux études octroyés par l'État, alors que 40% de ceux-ci n'obtiennent aucune aide parentale ;
- L'argument des tenant-es de la hausse des droits de scolarité qui soutient que certain-es étudiant-es – ou leur famille – pourraient contribuer davantage au financement de l'éducation par des droits de scolarité plus élevés s'avère tout aussi valable lorsqu'il est question d'une contribution supplémentaire, mais par une hausse des impôts
- La hausse des frais directement facturés aux étudiant-es est une mesure régressive qui s'inscrit dans une logique néolibérale et individualiste qui place le fardeau des études sur les étudiant-es sans tenir compte de leur moyens financiers ;
- La hausse des frais directement facturés aux étudiant-es a eu et aura pour effet de réduire l'accessibilité aux études universitaires auprès des étudiant-es de milieux défavorisés, ce qui aura pour conséquence d'accentuer davantage l'inégalité entre les riches et les pauvres